



Charte d'utilisation des documents adaptés

Toute utilisatrice ou tout utilisateur (élève, enseignant-e, famille, etc.) d'un document adapté par le Centre Pédagogique pour élèves Handicapés de la Vue (CPHV) s'engage tacitement à respecter les termes de la présente charte.

Tout document adapté est fourni à l'élève par le Service d'Édition Accessible du CPHV pour une utilisation à titre personnel dans le cadre de sa scolarité ou de sa formation, dans l'objectif de lui permettre un accès aux différentes ressources avec le moins de préjudices dus à sa déficience ou pathologie.

- ▶ Seul-e-s sont autorisé-e-s à utiliser ces documents les usagères et usagers, et ceci, sans droits de **prêt, diffusion, duplication** ou autre **infraction aux droits d'auteurs** auxquels ces ouvrages sont soumis.
- ▶ De fait, la **photocopie** des ouvrages adaptés sur support papier est **interdite**.
- ▶ Les fichiers numériques sont à destination unique de l'usagère ou de l'usager et ne doivent pas faire l'objet d'une **copie** ou d'une **sauvegarde** par une tierce personne.
- ▶ Tout fichier transmis à une usagère ou un usager est marqué numériquement et **engage la responsabilité de son destinataire**.

Toute infraction aux droits d'auteurs des ouvrages prêtés engage la responsabilité de l'utilisatrice ou de l'utilisateur uniquement. Le Service d'Édition Accessible, et par extension, le CPHV et la Fondation Asile des Aveugles (FAA), ne pourront en aucun cas voir leur responsabilité mise en cause par quelque action engagée par l'utilisatrice ou l'utilisateur contraire à la présente charte.

L'utilisatrice ou l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance qu'en cas de non-respect de cette Charte, le CPHV sera en droit de refuser de lui fournir un document adapté, et qu'il le tiendra alors pour unique responsable de tels manquements.